

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Fourniture d'engrais 2021-2024

N° : VA_DEC2021_169

Service : Direction de la VEEP

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure l'accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 13 636,36 € HT (15 000 € TTC) par période pour la fourniture d'engrais avec la société SAS LHERMITTE FRERES, sise 2 rue Jean Bart - 62114 SAINS-EN-GOHELLE.

Cet accord-cadre à bons de commande est passé pour une période allant du 1^{er} juin 2021, ou à défaut à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans et une fin maximale au 31 décembre 2024 maximum.

Imputation comptable : 6068 823 2510

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.2 Fleurissement

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 6 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179681-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 11 mai 2021